

Exemple de bonne
pratique



Comment une organisation de personnes handicapées peut-elle s'assurer que les questions de handicap sont prises en compte dans les programmes de développement locaux ?

Articles de la CRDPH: 24, 25, 29

Pays: Mali

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Démarche de Concertation pour Intégrer les Préoccupations des Personnes Handicapées dans le Programme de Développement Socio-Economique et Culturel de la Commune de Bougouni

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

Bougouni ou petite hutte (en langue vernaculaire Bambara) est une ville située à 160 km de Bamako, capitale du Mali et 210 km de Sikasso, chef-lieu de la région. La population de la commune de Bougouni est estimée à 45 890 habitants selon le recensement de 1996. Le nombre de personnes handicapées s'élève à 2 624, selon un recensement réalisé par la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées (FELAPH) en 2008.

En juin 2008, une ONG internationale, dans le cadre du projet DECISIPH (Droit, Egalité, Citoyenneté, Solidarité, Inclusion des Personnes Handicapées), en collaboration avec la FELAPH, a réalisé un diagnostic local participatif pour connaître la situation des personnes handicapées dans la commune et élaborer des propositions pour contribuer à résoudre leurs problèmes. Les résultats du diagnostic ont été analysés et validés à l'occasion d'un atelier de restitution regroupant tous les acteurs de la commune. Les principales difficultés mises en exergue par l'étude étaient l'accès à la santé, à l'éducation (plus de 90% des personnes handicapées n'étaient pas scolarisées) et à l'emploi.

Pour pallier ces problèmes, les actions suivantes ont été proposées par les acteurs impliqués dans la réalisation du diagnostic :

- Accroître le niveau de scolarisation des personnes handicapées
- Accroître leur accès aux services sociaux de base
- Faciliter l'insertion professionnelle à travers le développement d'activités génératrices de revenu
- Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie communautaire
- Sensibiliser et informer davantage les populations sur le handicap
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans la commune afin qu'ils considèrent le handicap comme un axe transversal de leur travail.

Après l'étude, la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées a saisi le Conseil Communal de Bougouni pour discuter des résultats et envisager des propositions d'actions. Suite à un processus de concertation entre la Fédération, la commune de Bougouni, le conseil de cercle et les services locaux, des actions concrètes ont été entreprises pour favoriser d'une part la prise en compte du handicap dans les Programmes de Développement Economique et Culturel (PDSEC) communaux et d'autre part un meilleur accès à la santé et à la formation professionnelle.

Intégration du handicap dans les Programmes de Développement Socio-Economique et Culturel

Des conventions de partenariat ont été signées entre la FELAPH, les OPH et les communes du Cercle de Bougouni (Bougouni, Koumantou, Zantiebougou, Faragaran Faradiélé, Kélea). Ces conventions avaient pour objectif de favoriser l'implication des OPH dans le processus d'élaboration, mise en oeuvre, suivi et évaluation du Programme de Développement Socio-Economique et Culturel dans les différentes communes. L'implication des OPH devait favoriser d'une part la prise en compte des besoins des personnes handicapées et d'autre part leur participation à la prise de décision. Ces conventions ont été signées par le président de la Fédération des OPH, les maires des différentes communes concernées ainsi que les présidents des OPH locales.

Accès à la santé

Une convention multipartite a été signée par le président du conseil de cercle, le président de la Fédération Locale des Associations de Santé Communautaire (FELASCOM), le chef du Service du Développement Social et de l'Economie Solidaire de la préfecture et le président de la fédération des OPH. Cette convention garantit la gratuité des consultations et de l'hospitalisation dans tous les centres sanitaires de la préfecture pour toute personne handicapée, membre de la fédération. Cet aspect pourrait être amélioré, en assurant aussi la gratuité aux personnes handicapées non membres.

Accès à la formation professionnelle

Une convention a été établie entre l'école professionnelle privée E.S.E.T et la fédération locale des OPH de Bougouni. Renouvelable tous les ans, cette convention permet la prise en charge de 50% des frais scolaires par l'établissement et les 50% restants par la personne handicapée.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

Les facteurs qui ont rendu possible cette pratique ont été :

- l'existence d'une fédération et des OPH locales très **dynamiques et organisées** ;
- les **bonnes relations** entre la fédération et les partenaires (services techniques, conseil communaux, conseil de cercle et ONGI) ;
- le **dialogue positif avec le conseil communal** local ;
- **l'appui financier** fourni pour la réalisation de l'étude.

À partir des résultats du diagnostic, la fédération des OPH a pu mettre en œuvre une **stratégie de sensibilisation et de plaidoyer** sur les droits des personnes handicapées et présenter au conseil communal des **propositions** pour améliorer leur situation.

Les effets de cette pratique

- Les organisations de personnes handicapées sont **désormais impliquées dans l'élaboration des nouveaux Programmes de Développement Socio-Economique et Culturel (PDSEC)** du cercle de Bougouni grâce à la signature de la convention de partenariat entre la fédération locale des OPH et les différentes communes.

- La réactualisation du PDSEC (2005- 2010) de la commune de Bougouni a permis d'intégrer certaines actions en faveur des personnes handicapées à savoir : **la réalisation d'un projet de fabrication de grillages et des formations en savonnerie et teinture.**

- La réalisation d'actions locales de plaidoyer par la FELAPH et les OPH auprès des autorités et des partenaires au développement a permis de **mieux faire connaître les droits des personnes handicapées.**

- Suite aux recommandations de l'étude, plusieurs **projets ont été montés** en faveur des personnes handicapées et **financés** par les partenaires au développement (financement d'une moto ambulance, d'une savonnerie etc.).

- La gratuité des frais de consultation, obtenue à travers la convention signée entre la FELAPH et les autorités sanitaires, a permis une **large prise en charge médicale** des personnes handicapées.

- Depuis la signature de la convention entre l'école professionnelle ESET et la fédération des OPH, **six personnes handicapées ont eu accès aux cours de formation.**

- Kanaté Maïmouna Mariko, Premier Maire adjoint de la commune de Bougouni, a affirmé que : « *La prise de décision est l'acte primordial dans la gestion d'une commune et doit se faire avec toutes les couches sociales concernées, sans distinction* ».

Un exemple d'inclusion

Cette pratique est un exemple d'inclusion car elle implique **tous les acteurs du développement de la localité.** Elle a permis aux personnes handicapées de **participer aux processus de prises de décision** de la commune et de voir leurs **besoins pris en compte** par les acteurs locaux.

Lien avec la CDPH

Cette pratique est en lien avec les articles **25** (accès à la santé), **24** (formation professionnelle) et **29** (participation à la vie publique et politique).

Pour plus d'informations, contacter :

Ousmane Diakité, Président de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées.

Tél. 00 223 76 21 67 27

Contexte :



Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 56 – 57 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)